

POSTULAT N° 14 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond dans les termes ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°14 de Mmes L.-M. Graden et M. Jordan, ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura.

Réponse du Conseil communal

Le postulat avait pour objectif d'installer un grillage stoppant les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura, cela principalement dans un souci de sécurité. Cette requête a été suivie de façon favorable par le Conseil communal.

Le grillage souhaité a été posé par les services de la Ville, en juillet 2012, afin de préparer la rentrée scolaire 2012-2013."